

Exposition

À la découverte
du patrimoine bâti du
plateau de Mormal

2

LE PATRIMOINE BÂTI DU PLATEAU DE MORMAL

Le plateau de Mormal : fiche d'identité

La beauté paysagère du Plateau de Mormal trouve sa source nord-ouest du territoire du Parc naturel régional de l'Avesnois. Depuis la grande défriche du plateau qui a permis la venue de cultures à forte valeur ajoutée comme le maïs et les céréales, les vallées ont été créées par la suite pour permettre la culture de céréales et de légumes. La forêt de Mormal a été créée en 1963 et a permis de créer un paysage distinct.

La succession de vallées et de plateaux :

Les cours d'eau qui ont entaillé le vaste Plateau de Mormal prennent leur source en forêt et suivent la même orientation depuis le sud-est vers le nord-ouest. Du vers forestier des vallées dont le relief doux à proximité de la forêt devient plus encaissé vers le nord-ouest.

Les paysages bocagers des vallées dédiées à l'élevage, contrastent avec ceux des plateaux réservés aux cultures. Ces derniers offrent des vues dégagées et des lignes d'horizon lointaines dans le paysage.

La forêt de Mormal :

Avec ses 9163 hectares, elle forme le plus ancien et le plus grand massif forestier de la région Nord - Pas de Calais. La forêt s'étend à l'ouest de la forêt, complètement rectangulaire, correspond à une voie romaine, dite chaussée Brunehaut.

L'aureole bocagère :

Elle forme une ceinture qui entoure la forêt et qui s'est constituée au fur et à mesure des défrichements. La succession des vallées, créées par les ruisseaux prenant leur source en forêt, a modelé un relief légèrement ondulé. Dans cette ambiance paysagère, le massif forestier tout proche constitue l'horizon visuel permanent.



Maison du Parc
Grange Dimière
4, cour de l'abbaye - BP11203
59550 MAROILLES
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69
contact@parc-naturel-avesnois.fr
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"
www.parc-naturel-avesnois.fr



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'Etat Français.

Exposition itinérante

INTERET

Cette exposition a pour objectif de présenter au public le patrimoine bâti du Plateau de Mormal.

PUBLIC

- Tout public

CONTENU DE L'EXPOSITION

- Panneau 1 :** Connaître pour mieux préserver l'habitat traditionnel
- Panneau 2 :** Le Plateau de Mormal : fiche d'identité
- Panneau 3 :** Des activités artisanales multiples : l'exploitation du sol et du sous-sol
- Panneau 4 :** Patrimoine bâti et ambiances paysagères
- Panneau 5 :** L'implantation du bâti dans les vallées
- Panneau 6 :** Les formes d'habitats dans les espaces agricoles
- Panneau 7 :** Le bâti de l'auréole bocagère
- Panneau 8 :** Et vous, où habitez-vous ?
- Panneau 9 :** La ferme organisée autour d'une cour
- Panneau 10 :** Le passé a de l'avenir...
- Panneau 11 :** Restaurer : comment faire ?
- Panneau 12 :** Qui peut m'aider dans mon projet de restauration ?

PRÉSENTATION

12 panneaux autoportants en toile plastifiée supportés par une structure métallique.

Format des panneaux : H : 220 cm x l : 80 cm.

ACCUEIL DU PUBLIC

l'accès à l'exposition doit être gratuit.

Durant les heures d'ouverture de l'exposition, il est souhaitable qu'une permanence soit assurée pour accueillir les visiteurs.

CONDITIONS DE PRÊT

Pour les communes du Parc naturel régional de l'Avesnois, ainsi que pour les communes associées, le prêt est gratuit (écoles, associations, communes, communautés de communes...). Pour les communes hors Parc, nous consulter.

L'exposition est à prendre en charge et à retourner par l'emprunteur à la Maison du Parc.

Assurance : souscrire un contrat pour une valeur de 3 000 euros à partir de son lieu d'enlèvement jusqu'à

son lieu de restitution, la Maison du Parc à Maroilles.

Nous fournir un exemplaire du contrat.

DEMARCHE À SUIVRE POUR LA RÉSERVATION

Personne à contacter :

Janice Niewrzeda au 03 27 77 51 60

Envoyer un courrier au minimum 2 mois avant la date de retrait de l'exposition à :

**Monsieur le Président
du Parc naturel régional de l'Avesnois
Maison du Parc**

4 cour de l'Abbaye B.P. 11203

59550 MAROILLES

Vous recevrez un courrier de confirmation.

RÉALISATION

Exposition réalisée par le Parc naturel régional de l'Avesnois, avec la contribution du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (CAUE), la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord-Pas de Calais (DRAC), service de l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de la Région Nord-Pas de Calais.

Photos : Grégory BOULEN, Mathilde SIMON, Lise DE BAERE, Marc GRZEMSKI /Parc naturel régional de l'Avesnois - Jean PISSON - Archives départementales du Nord - Photographies aériennes : ppige 2009 - Occupation du sol : SMPNRA 2003